

Séance ordinaire du 9 juillet 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°09072024D08

Objet : Transition énergétique - avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque Alpes Cœur Energies

Date de la convocation et de l'affichage : 3 juillet 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN		X		Franck VILLAND
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD			X	
Lionel CORDEL		X		Jacques VELTRI
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240709-09072024D08-DE
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLAGNOL

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Par arrêté préfectoral DDT/SPAT/ADS n°2024-0602, le préfet de la Savoie a décidé de l'ouverture d'une enquête publique en mairie de Porte-de-Savoie et de Sainte Hélène du Lac pour le projet Alp'cœur Energie sur la période du 20 juin 2024 au 20 juillet 2024.

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain appartenant à la Communauté de communes Cœur de Savoie situé en extrémité sud-ouest de la zone d'activité d'Alpespace et représentant une surface d'environ 5.6 ha.

Le site est aujourd'hui une friche accueillant de nombreux déblais et située sous les lignes haute-tension, très largement impactée par le plan de prévention des risques d'inondation. Aucune entreprise n'a accepté de s'y installer.

Suite à une étude sur le potentiel photovoltaïque au sol menée par la DDT, il a été décidé d'envisager l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ce site.

Il est demandé au conseil municipal de Porte-de-Savoie de donner un avis motivé sur ce dossier.

La commune de Porte-de-Savoie, très engagée dans des actions en faveur de la transition énergétique ne peut qu'être favorable à cette demande d'autorisation dans le cadre de cette enquête publique, d'autant plus que dès le démarrage de ce projet, la communauté de communes a souhaité que ce projet concilie plusieurs orientations fortes :

- Développer la production solaire pour concourir à l'atteinte des objectifs de transition énergétiques fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial
- Prendre en compte la biodiversité présente sur le site et la développer
- Piloter le projet en coopération avec les acteurs du territoire et partager localement les bénéfices créés par ce projet (collectivités, entreprises et citoyens)

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SPAT/ADS 2024-0602 portant ouverture d'une enquête publique pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Porte-de-Savoie et Sainte-Hélène-du-Lac ;

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D08-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Vu la demande déposée en préfecture le 3/05/2023 par Alp'cœur Energie SAS en vue d'être autorisée à aménager la centrale photovoltaïque ;

Vu la délibération 02042024D19 du conseil municipal de Porte-de-Savoie approuvant les zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu l'engagement de la commune de Porte-de-Savoie dans le domaine de la transition énergétique formalisé notamment par la délibération 09072024D05 demandant le label « Territoire engagé dans la transition écologique » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DELIVRE** un avis favorable à cette demande d'Autorisation dans le cadre de l'enquête publique en cours.
- **TRANSMET** le présent avis à la Préfecture de Savoie au plus tard le 20 juillet 2024

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 9 juillet 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D08-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024